

CONSEIL MUNICIPAL DE SARDENT

Procès-Verbal SEANCE DU 14 AVRIL 2022

Table des matières

OUVERTURE	1
APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 17 MARS 2022.....	2
PRESENTATION DE L'ETAT ANNUEL DES INDEMNITES DES ELUS POUR 2021.....	2
BUDGET PRINCIPAL – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021.....	2
BUDGET PRINCIPAL - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021.....	3
BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DES RESULTATS 2021.....	3
BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021.....	4
BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021.....	5
BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT - AFFECTATION DES RESULTATS 2021.....	6
BUDGET LOTISSEMENT – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021.....	6
BUDGET LOTISSEMENT - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021.....	7
BUDGET LOTISSEMENT - AFFECTATION DES RESULTATS 2021.....	8
VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022.....	8
BUDGET PRINCIPAL - BUDGET PRIMITIF 2022.....	9
VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.....	10
ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE LA MAISON DES SERVICES – LA MALETTE.....	11
BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT - BUDGET PRIMITIF 2022.....	12
BUDGET LOTISSEMENT - BUDGET PRIMITIF 2022.....	13

OUVERTURE

L'an deux mil vingt-deux, le 14 avril à dix-neuf heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de SARDENT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la cantine, sous la présidence de Monsieur Thierry GAILLARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 07/04/2022

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Etaient présents : MMES ANGELINI Patricia, BAUMET Christelle, FAUCONNET Joëlle, TERRACOL Sandra, CADILLON-LAPORTE Fanny, VEYSSET Angélique, MS GAILLARD Thierry, AUGUSTYNIAK Jérôme, CHASSAGNE David, CANDORET Jérôme, DUGUET Pierre, GAUTHIER Christian, LESOUPLE Pascal

Etaient absents et excusés : M. Régis GUYONNET, Mme Alice DEHUREAUX

Secrétaire de séance : Mme Christelle BAUMET

Monsieur le Maire propose l'ajout d'un point préliminaire au vote du budget. Ce point consiste en la présentation des indemnités annuelles perçues par les élus pour l'année 2021. Il précise que cette présentation est désormais rendue obligatoire par la loi.

Le Conseil Municipal valide l'ajout de ce point.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 17 MARS 2022

Approuvé à l'unanimité.

PRESENTATION DE L'ETAT ANNUEL DES INDEMNITES DES ELUS POUR 2021

Monsieur le Maire présente le tableau annuel des indemnités des élus pour 2021 :

De Janvier 2021 à Décembre 2021

Rubrique : 0006 INDEMNITES

Employés	Base	Taux	Montant	Base	Taux	Montant
AUGUSTYNIAC JEROME			4 994,04			
DUGUET PIERRE			4 994,04			
FAUCONNET Joëlle			4 994,04			
GAILLARD THIERRY			18 809,16			
TOTAL GENERAL	0,00		33 791,28	0,00		0,00
						33 791,28

BUDGET PRINCIPAL – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

En application des dispositions des articles L1612-12 et L2121-31 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion du comptable qui doit être voté préalablement au compte administratif sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations des recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021,

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

BUDGET PRINCIPAL - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2021 du budget principal et laisse la présidence de l'assemblée à Monsieur AUGUSTYNIAK pour statuer sur les points suivants.

Monsieur le Maire quitte la salle.

Le CONSEIL MUNICIPAL sous la présidence de M AUGUSTYNIAK Jérôme délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par M GAILLARD Thierry, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer

ainsi : COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		58 889,19	115 963,23		115 963,23	58 889,19
Opérations de l'exercice	736 748,36	833 972,32	279 836,17	367 471,30	1 016 584,53	1 201 443,62
TOTAUX	736 748,36	892 861,51	395 799,40	367 471,30	1 132 547,76	1 260 332,81
Résultats de clôture		156 113,15	28 328,10			127 785,05
Restes à réaliser			473 721,76	393 665,85	473 721,76	393 665,85
TOTAUX CUMULES	736 748,36	892 861,51	869 521,16	761 137,15	1 606 269,52	1 653 998,66
Résultats définitifs		156 113,15	108 384,01			47 729,14

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DES RESULTATS 2021

DELIBERATION DU CONSEIL
MUNICIPAL
SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Séance du 14/04/2022 à 19h30

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	13
Nombre de suffrages exprimés	12
VOTES : Contre = 0	Pour = 12 Abstention = 0
Date de convocation	: 07/04/2022

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M AUGUSTYNIAL Jérôme 1er Adjoint au Maire après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par M. GAILLARD Thierry, Maire, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, Considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	156 113,15
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses 833 972,32 - 736 748,36	97 223,96
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	58 889,19

Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	28 328,10
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses 367 471,30 - 279 836,17	87 635,13
Résultat antérieur reporté déficitaire (E = ID 001)	-115 963,23
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses 393 665,85 - 473 721,76	-80 055,91

Besoin de financement de la section d'investissement (F+G)	-108 384,01
---	-------------

décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	108 384,01
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement FR (002)	47 729,14
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

Monsieur le Maire rejoint l'assemblée.

BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

En application des dispositions des articles L1612-12 et L2121-31 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion du comptable qui doit être voté préalablement au compte administratif sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actifs, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations des recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021,
Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2021 du budget eau & assainissement et laisse la présidence de l'assemblée à Monsieur AUGUSTYNIACK pour statuer sur les points suivants.

Monsieur le Maire quitte la salle.

Le CONSEIL MUNICIPAL sous la présidence de M AUGUSTYNIACK Jérôme délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par M GAILLARD Thierry, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer

ainsi : COMPTE ADMINISTRATIF EAU ET ASSAINISSEMENT

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		42 421,54		138 999,77		181 421,31
Opérations de l'exercice	89 889,62	93 735,00	276 422,09	59 638,96	366 311,71	153 373,96
TOTAUX	89 889,62	136 156,54	276 422,09	198 638,73	366 311,71	334 795,27
Résultats de clôture		46 266,92	77 783,36		31 516,44	
Restes à réaliser			43 990,73	119 540,22	43 990,73	119 540,22
TOTAUX CUMULES	89 889,62	136 156,54	320 412,82	318 178,95	410 302,44	454 335,49
Résultats définitifs		46 266,92	2 233,87			44 033,05

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT - AFFECTATION DES RESULTATS 2021

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

séance du 14/04/2022 à 19h30

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	13
Nombre de suffrages exprimés	12
VOTES : Contre = 0	Pour = 12
Abstention = 0	
Date de convocation :	07/07/04/2022

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M AUGUSTYNIAK Jérôme 1er Adjoint au Maire
après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021 dréssé par M. GAILLARD Thierry, Maire,
statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,
Considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	46 266,92
Résultat de l'exercice (A) : Recettes – Dépenses 93 735,00 - 89 889,62	3 845,38
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	42 421,54
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	77 783,36
Solde d'exécution de l'exercice déficitaire : Recettes - Dépenses 59 638,96 - 276 422, 09	216 783,13
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = ID 001)	138 999,77
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses 119 540,22 - 43 990,73	75 549,49
Besoin de financement de la section d'investissement (F+G)	2 233,87

décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	2 233,87
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement FR (002)	44 033,05
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

Monsieur le Maire rejoint l'assemblée.

BUDGET LOTISSEMENT – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

En application des dispositions des articles L1612-12 et L2121-31 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion du comptable qui doit être voté préalablement au compte administratif sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actifs, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations des recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021,

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

BUDGET LOTISSEMENT - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2021 du budget lotissement et laisse la présidence de l'assemblée à Monsieur AUGUSTYNIAK pour statuer sur les points suivants.

Monsieur le Maire quitte la salle.

Le CONSEIL MUNICIPAL sous la présidence de M AUGUSTYNIAK Jérôme délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par M GAILLARD Thierry, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer

ainsi : COMPTE ADMINISTRATIF LOTISSEMENT

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés	3 906,92				3 906,92	
Opérations de l'exercice		26 007,19	26 007,10		26 007,10	26 007,19
TOTAUX	3 906,92	26 007,19	26 007,10		29 914,02	26 007,19
Résultats de clôture		22 100,27	26 007,10		3 906,83	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	3 906,92	26 007,19	26 007,10		29 914,02	26 007,19
Résultats définitifs		22 100,27	26 007,10		3 906,83	

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

BUDGET LOTISSEMENT - AFFECTATION DES RESULTATS 2021

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF
LOTISSEMENT
Séance du 14/04/2022 à 19h30

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	13
Nombre de suffrages exprimés	12
VOTES : Contre = 0	Pour = 12
	Abstentions = 0
Date de convocation : 07/04/2022	

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M AUGUSTYNIAK Jérôme 1er Adjoint au Maire après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par M GAILLARD Thierry, Maire, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, Considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	22 100,27
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses 26 007,19 - 0	26 007,19
Déficit de fonctionnement reporté (B = FR 002)	-3 906,92
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	26 007,10
Solde d'exécution de l'exercice déficitaire R=- 26 0007,10	26 007,10
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = ID 001)	0,00
Solde des recettes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0,00 - 0,00)	0
Besoin de financement de la section d'investissement (F+G)	

décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement FR (002)	22 100,27
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

Ont signé au registre des délibérations :

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022.

Afin de conserver les ressources de la Commune Monsieur le Maire propose de maintenir les taux de 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2022,
- Fixe pour 2022 le taux des taxes locales comme suit :

TAXES	TAUX 2021	TAUX 2022
Taxe foncière sur bâti	38,96	38,96
Taxe foncière sur non bâti	77,74	77,74

BUDGET PRINCIPAL - BUDGET PRIMITIF 2022

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de budget primitif pour le budget principal :

		FONCTIONNEMENT		RECETTES €		DEPENSES €		INVESTISSEMENT		RECETTES €	
		2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022		
Charges à caractère général	266 583,00	307 631,14	Impôts et taxes	322 425,00				DETR RAR			185 192,07
Charges de personnel	380 171,00	426 405,00						FEDER RAR			110 293,25
Charges de gestion courante	88 514,00	87 073,00	Dotations de l'Etat	422 904,00				LA POSTE RAR			20 000,00
Intérêts d'emprunts	4 900,00	6 005,00	Produits Services et des domaines	41 152,00				DSIL RAR			58 853,00
Charges exceptionnelles		1 000,00	Autres produits de gestion courante	25 000,00				ETAT RAR			7 548,00
Dépenses imprévues		20 976,00	Produits exceptionnels	2 500,00				BOOST COMMUNE			11 779,53
			Atténuation de charges	9 000,00				RAR			
Opération d'ordre	3 866,00	3 866,00						Nouvelles Inscriptions			
Virement à la section d'investissement	137836,19	61 790,00	Résultat reporté de 2021	58 889,19				DEPOT DE GARANTIE DSP			2 000,00
TOTAL	881 870,19	914 746,14	TOTAL	881870,19				DETR			22 547,00
								DSIL			20 500,00
								Matériel Info. Mairie			695,85
								Panneaux			11 474,15
								Dépenses Imprévues			11 686,00
											10 000,00
											4 500,00
											30 400,00
											2 000,00
											700,00
											108 384,01
Opération d'ordre	3 866,00	3 866,00						Excédent de fonctionnement capitalisé		101292,11	
Virement à la section d'investissement	137836,19	61 790,00						Opération d'ordre		3866	3 866,00
TOTAL	881 870,19	914 746,14						Virement depuis la section de fonctionnement		137836,19	61 790,00
								TOTAL			684 208,86
											684 208,86

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :
-Valide le budget primitif du budget principal de la commune pour 2022.

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

La commission culture, communication et vie associative s'est réunie le jeudi 7 avril pour évaluer les dossiers de demande de financement des associations.

Monsieur Pierre Duguet présente les conclusions et propositions de la commission :

Subventions 2022			
Association	Subvention 2021	Demande 2022	Proposition 2022
ACCA			- €
ADMRC	50,00 €	50,00 €	50,00 €
ADOT	50,00 €		50,00 €
Anciens Combattants	250,00 €	250,00 €	250,00 €
Arti Show 2			
ATC St Christophe		2 000,00 €	800,00 €
Bibliothèque	750,00 €	300,00 €	300,00 €
Bois du Thouraud	50,00 €		50,00 €
Cochonnet Sardentais	400,00 €	800,00 €	600,00 €
Entrechats		500,00 €	500,00 €
Gym Sardentaise	300,00 €	400,00 €	400,00 €
Interlude	600,00 €	900,00 €	900,00 €
La Truite Marchoise	50,00 €		50,00 €
Le Laab			
Les enfants clowns			
Ligue contre le Cancer	50,00 €		50,00 €
Roue Libre		600,00 €	600,00 €
Sporting Club Sardentais	6 500,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
Theatr'Enfants	1 200,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €
Voyage collège de Bourganeuf		300,00 €	300,00 €
Associations des Conciliateurs			50,00 €
TOTAL	10 250,00 €	10 300,00 €	9 150,00 €

Monsieur Jérôme CANDORET ne prend pas part au vote pour l'attribution de la subvention du Sporting Club Sardentais.

Monsieur Jérôme Augustyniak énonce qu'il trouve inopportun pour certaines associations de demander des financements publics alors qu'elles n'en n'ont comptablement pas besoin pour permettre l'équilibre de leurs budget annuel.

Après en avoir débattu, le conseil municipal valide l'attribution des subventions aux associations tel que présenté.

ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE LA MAISON DES SERVICES – LA MALETTE

Suite à l'attribution des marchés de travaux et aux recettes complémentaires sollicitées, Monsieur le Maire présente l'actualisation du plan de financement du projet :

PLAN DE FINANCEMENT AU 01/04/2022			
DEPENSES HT		RECETTES	
TRAVAUX	403 350,88	DETR	182254,96
MOE	30147,25	DSIL	58853
MATERIEL INFORMATIQUE	20120	FEDER	110 989,10
FRAIS D'ETUDE	10000	BOOST COMM'UNE	4 324,58
MOBILIER	15000	LA POSTE	30 000
		CEE	6 401
		AUTOFINANCEMENT	85 795
TOTAL HT	478 618,13	TOTAL HT	478 618,13
TVA	95 723,63	FCTVA	78 512,52
TOTAL TTC	574 341,76	TOTAL TTC	574 341,76
		ANTOFINANCEMENT N+1	103 006,60

Monsieur le Maire précise que ce projet est particulièrement bien accompagné financièrement par de nombreux partenaires. Néanmoins il précise qu'il convient de rester prudent et vigilant en termes de suivi comptable car les paiements des entreprises interviennent bien avant le versement des financements. Il indique également qu'il proposera au Conseil municipal de prolonger le recours à une ligne de trésorerie pour la durée du projet lors du prochain conseil.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :
-Valide le budget primitif du budget eau & assainissement de la commune pour 2022.

BUDGET LOTISSEMENT - BUDGET PRIMITIF 2022

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de budget primitif pour le budget lotissement :

FONCTIONNEMENT				INVESTISSEMENT			
DEPENSES €		RECETTES €		DEPENSES €		RECETTES €	
Virement au budget principal	22 100,27						
		Fonctionnement reporté	22 100,27				
TOTAL	22 100,27	TOTAL	22 100,27	TOTAL	0	TOTAL	0

Monsieur le Maire précise que le lotissement ne comportant plus aucun lot à vendre, la clôture de ce budget sera mise à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :
-Valide le budget primitif du budget lotissement de la commune pour 2022.

La séance est levée à 21h30.